

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 217

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

A l'alinéa 5, après le mot :

« vue »

supprimer les mots :

« , le cas échéant, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire en sorte que les prévisions concernant les crédits de paiements des programmes budgétaires mentionnés à l'article 2 soient automatiquement sujettes à actualisation. Cet article prévoit déjà des affectations et fait des prévisions jusqu'en 2030 ce qui se révèle être une méthode hasardeuse au regard des nombreux événements qui peuvent survenir sur ce laps de temps. L'un des outils à utiliser pour donner toutes ses chances à ce processus de réussir, est une actualisation automatique chaque année.